

Direction Prévention Santé
Actions de Santé

Cergy, le 9 juillet 2015

Affaire suivie par Dr MIJATOVIC Dolorès
☎ : 01 34 25 36 58

Docteur,

Comme vous le savez le BCG intradermique est actuellement indisponible dans les pharmacies de ville.

Nous vous proposons donc de vacciner vos jeunes patients dans le cadre d'une séance de vaccination infirmière.

En effet, nous disposons de vaccins BCG car les autorités de santé, en accord avec le laboratoire producteur, ont réservé sa distribution aux centres de lutte antituberculeuse (CLAT) et aux PMI. Pour le Val d'Oise le Conseil départemental assure au sein des CDDS (Centres Départementaux de Dépistage et de Soins) cette mission de lutte contre la tuberculose par convention de délégation avec l'ARS.

A ce titre nous organisons des séances de vaccination par le BCG au sein de nos 4 CDDS :

- Argenteuil : Immeuble Les Terrasses, 11/13, rue Jean Lurçat 01 34 33 55 30
- Cergy : 3, place de la Pergola, Parvis de la Préfecture 01 34 33 51 83
- Eaubonne : 29, avenue de Paris 01 34 06 00 98
- Garges-lès-Gonesse : avenue Anatole France 01 30 11 19 02

Cette vaccination sera réalisée suite à votre prescription, par un(e) infirmier(e) du CDDS, qui pratique et maîtrise la technique d'injection intradermique.

L'ordonnance devra dater de moins de 15 jours par rapport à nos séances de vaccinations et devra comporter la mention « faire pratiquer par une IDE » ainsi que le dosage et le mode d'administration.

Il vous appartient donc d'examiner votre patient, de poser l'indication du BCG, d'éventuellement réaliser un tubertest pré-vaccinal pour les enfants de plus de trois mois (auquel cas s'il est négatif le vaccin BCG doit être réalisé dans les 15 jours).

Les équipes des CDDS restent à votre disposition afin de répondre à vos questions.

En vous remerciant de participer à la lutte contre la tuberculose, je vous prie d'agréer, Docteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chef de Service des actions de santé
Docteur Dolorès MIJATOVIC

